

ABONNEMENT.

NUMÉRIQUE :
 Un an, 30 fr.
 Six mois, 16
 Trois mois, 8
 Poste :
 Un an, 35 fr.
 Six mois, 18
 Trois mois, 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 40 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de retirer la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restriction dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.
 Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS,
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Décembre 1881.

Les déclarations de M. Allain-Targé.

Pourquoi M. Allain-Targé a-t-il reçu
 cette année M. le syndic des agents de
 change et ses adjoints, une semaine plus
 tôt que ses prédécesseurs n'avaient l'habi-
 tude de le faire ? Les uns disent que M. Mo-
 réau, obligé de s'absenter de Paris au mo-
 ment du jour de l'an, avait prié M. le mi-
 nistre des finances d'avancer le jour de son
 audience. D'autres, probablement mieux
 informés, prétendent que M. Allain-Targé,
 épouvanté de la baisse persistante des fonds
 publics, aurait tenu à adresser, avant la li-
 quidation de fin de décembre, des déclara-
 tions rassurantes au monde des affaires.

Lorsque nous disons rassurantes, nous
 nous plaçons au point de vue de M. Allain-
 Targé. Car nous sommes loin de trouver
 dans son langage des raisons de grande et
 constante sécurité pour les capitaux.

La conversion de la rente est une mesure
 qui s'impose aux préoccupations du gouver-
 nement. Ce n'est donc rien de dire de sensé
 que d'affirmer, comme l'a fait M. le ministre
 des finances, « que le gouvernement n'avait
 pas encore délibéré sur cette question. » S'il
 est vrai que le cabinet n'ait pas encore envi-
 sagé cette éventualité, il a eu tort.

La conversion est, en effet, chose de
 grande importance pour les finances pu-
 bliques. C'est une opération qui peut être
 très-avantageuse, ou, au contraire, très-
 préjudiciable au crédit de l'Etat et aux
 porteurs d'inscriptions du fonds à convertir,
 suivant qu'elle sera bien ou qu'elle sera mal
 faite. Ce que le monde des affaires redoute,
 ce n'est pas la conversion : ce sont les ma-
 ladresses, les fautes économiques et finan-
 cières qui peuvent précéder, accompagner
 ou suivre cette mesure désormais indispen-
 sable. Prolonger l'incertitude du public,
 comme l'a fait M. Allain-Targé, c'est une
 grave bévue. Le monde des affaires n'avait

pas besoin de cette *trêve des confiseurs*. Ce
 qu'il demande, c'est d'être fixé sur les in-
 tentions du gouvernement, quelle que soit
 l'époque de la réalisation de ses intentions.

M. Allain-Targé n'a pas été non plus
 aussi rassurant qu'il se plaît à le croire, sur
 la question des chemins de fer. Il nous dit
 bien, parlant au syndic des agents de chan-
 ge, qu'il a quelque peu modifié ses idées
 premières sur le rachat intégral du réseau.
 Mais il reste partisan du rachat des lignes de
 l'Orléans. Si ce résidu de son programme
 primitif devait s'exécuter, il y aurait là un
 très-fâcheux précédent. Ce serait un bras
 pris dans l'engrenage d'une machine meur-
 trière. Le reste du corps serait successive-
 ment saisi, mutilé, absorbé, dévoré. Heu-
 reusement que, reculant d'un nouveau pas,
 M. le ministre a déclaré que le gouverne-
 ment était décidé, sur ce point, à s'en rap-
 porter à la sagesse de la Chambre. Peut-il,
 d'ailleurs, faire autrement ? La Chambre et
 le Sénat ne permettront sans doute à l'Etat
 de racheter à l'Orléans que la partie dont le
 réseau de l'Etat a besoin pour obtenir une
 entrée dans Paris et faire de la gare de
 Sceaux sa tête de ligne. Mais on prétend que
 M. Gambetta reste, lui, partisan du rachat
 total.

Si M. Allain-Targé pense, d'autre part,
 que le monde des affaires sera enchanté
 d'apprendre qu'il n'offrira ni ne recevra pro-
 chainement sa démission et que ce sera lui
 qui donnera audience au syndic et à ses
 adjoints dans un an à pareille époque, il se
 fait illusion. Nul n'a confiance. Sa perspi-
 cité politique égale sa perspicacité finan-
 cière. Il a beau dire que le cabinet actuel
 peut marcher tout seul, même sans son chef,
 M. Gambetta, et dominer le Parlement, per-
 sonne ne le croira.

Les amis de M. Gambetta nous avaient
 annoncé un projet de loi pour imposer le
 revenu. M. Allain-Targé n'a ni confirmé ni
 démenti ce fâcheux bruit. Le sujet était ce-
 pendant d'assez d'importance pour qu'une
 explication de sa part ne fût pas inopportu-
 ne.

Il a mieux aimé nous promettre qu'il ne
 suivrait pas dans l'établissement du pro-

chain budget la pratique condamnable des
 crédits supplémentaires et extraordinaires
 si chère à ses prédécesseurs, MM. Léon
 Say et Magoin. C'est à l'aide de ces fictions
 de comptabilité qu'on a pu solder secrète-
 ment les frais si lourds de l'expédition tuni-
 sienne, et nous faire croire que cette aven-
 ture ne coûterait au pays que deux cents
 millions environ, tandis que la dépense
 sera du double.

Déjà le budget ordinaire de cette année
 se solde avec un déficit de 178 millions ; ce
 qui n'empêchera pas qu'on nous parle de
 la prospérité des finances de la République,
 d'excédents budgétaires et de plus-values
 de recettes. On prendra sur l'emprunt en
 3 0/0 amortissable, qu'on disait destiné
 exclusivement à la continuation de notre
 réseau de chemin de fer, de quoi combler
 le déficit du présent exercice. L'aveu de M.
 Allain-Targé est bon à enregistrer. Il mon-
 tre à quel point nos finances ont été mal
 administrées par ses prédécesseurs, et il
 explique pourquoi M. Magnin était si pressé
 de s'en aller.

Un honorable député de la Sarthe, M.
 Haentjens, très-expert dans toutes les ques-
 tions de finances, a souvent et très-éner-
 giquement blâmé les fâcheuses habitudes
 de comptabilité publique auxquelles M.
 Allain-Targé renonce. Mieux vaut tard que
 jamais. (Le Constitutionnel.)

Chronique générale.

Par décret inséré hier à l'Officiel, M. de
 Courcel est nommé ambassadeur à Berlin ;
 M. le comte de Chaudordy est nommé
 ambassadeur de Russie ;
 M. Weiss, ancien conseiller d'Etat, a été
 nommé directeur des affaires politiques et
 des archives.

LA QUESTION DE LA PAPAÛTE.

Une grosse nouvelle vient de jeter l'émoi
 dans toutes les chancelleries de l'Europe.
 Les ambassadeurs de l'empereur d'Alle-

magne auprès des gouvernements étrangers
 viennent de recevoir du grand chancelier
 des instructions pour sonder ces gouverne-
 ments relativement à la réunion d'un con-
 grès européen tendant à régler la situation
 du Pape avec l'Italie.

Au quai d'Orsay comme au Foreign-
 Office, on ne se fait pas illusion sur la gra-
 vité des deux questions que le prince de
 Bismark veut faire poser à l'Europe, à sa-
 voir :

- 1° Rome, ville libre avec le Pape, sous
 la garantie des puissances ;
 - 2° Désignation de la puissance chargée
 de faire exécuter les décisions du congrès.
- Nous reviendrons sur ce sujet si impor-
 tant et qui peut amener tant de complica-
 tions imprévues.

Les *Tablettes d'un Spectateur* ont reçu la
 communication suivante qui ne manque
 pas de gravité :

« A la dernière réunion du conseil de
 l'ordre de la Légion-d'Honneur, le général
 Faïdherbe aurait lu un rapport sur les déco-
 rations accordées au cours de ces dernières
 années et, en conséquence, proposerait la
 radiation d'un certain nombre de chevaliers
 parmi lesquels se trouvent quelques hom-
 mes politiques. »

A propos de l'information du *Telegraphe*
 que nous avons reproduite hier, le *Temps*
 publie la note ci-après :

« Le *Telegraphe* a annoncé que le nouveau
 directeur des cultes, M. Castagnary, venait
 d'adresser aux préfets une circulaire aussi
 confidentielle que rigide ; le directeur des
 cultes demanderait aux préfets de lui
 fournir, sur le personnel épiscopal, les ren-
 seignements les plus précis et les plus dé-
 taillés. Cette nouvelle est exacte, mais elle
 n'a pas l'importance que paraît lui attribuer
 notre confrère. Tous les ans, l'administra-
 tion centrale, dans chaque ministère, de-
 mande aux fonctionnaires supérieurs des
 renseignements détaillés sur leurs subal-
 ternes ; c'est ce qu'on appelle au ministère

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AUX INNOCENTS

LES MAINS PLEINES

(Suite et fin.)

Le matin, lorsque l'heure fut arrivée d'aller à
 l'atelier, Simon s'habilla, et, avant de quitter la
 chambre nue où la famille habitait, il dit à Jeanne :

— Combien lui faut-il de lait au petit ?
 — Un litre, répondit-elle, mais pas un litre de
 ce méchant lait que l'on vend chez les crémières ;
 non, il en mourrait, il faut que j'aille le chercher
 moi-même et que je le voie tirer tous les jours à la
 même vache, chez d'honnêtes gens, qui ne me
 tromperont pas lorsqu'ils sauront que c'est pour
 élever un pauvre petit être dont la mère, faute de
 nourriture, n'a plus de lait pour le faire vivre.

— Combien coûte-t-il, ce lait-là ? demanda en-
 core Simon, en mettant la main sur le bouton de
 la porte.

— Vingt sous le litre, répondit Jeanne, en cou-
 rant au berceau, pour donner, à défaut du sein, le
 biberon à son enfant qui se réveillait.

Ce jour-là, Simon emprunta cent sous pour les
 donner à sa femme, afin qu'elle pût acheter le lait
 l'enfant pour le lendemain.

Le camarade les lui prêta jusqu'au samedi, qui
 n'était pas bien loin maintenant. Mais, au long du
 chemin, Simon vit des cabarets, il y entra et se
 mit à boire.

— Halte-là ! dit-il, avant de porter son verre à
 ses lèvres, et le petit ?

Alors, prenant vingt sous sur la monnaie qui
 venait de lui être rendue, les vingt sous du lait de
 Pierrot, il les fit passer dans une autre poche.

— Celle-là, dit-il, c'est la poche du petit, et je
 mourrai de la pépie plutôt que d'y prendre ce que
 j'y ai mis à son intention.

— Tiens, femme, dit-il le soir en rentrant, voilà
 les vingt sous pour le lait de l'enfant.

Quant à Simon, il avait bu le reste.
 Chaque jour, maintenant, le forgeron mettait de
 côté les vingt sous du petit, avant même d'avoir bu
 une gorgée de son verre ; il savait bien qu'après y
 avoir touché il n'aurait pas été sûr de pouvoir s'ar-
 rêter à temps.

A la poche du petit, il n'y mettait jamais les
 doigts, si bien que le matin, à midi, le soir, ne se
 rappelant plus qu'il y avait mis précédemment la
 somme voulue, il y mettait encore vingt autres
 sous, toujours pour le lait de l'enfant, et Jeanne
 seule avait le droit de prendre, dans cette poche,
 ce qu'il y mettait pour Pierrot.

L'absinthe en était réduite d'autant, et c'était
 déjà quelque chose, aux yeux de la pauvre femme.

— Le petit grandit, dit-elle un jour à son mari,
 vois comme il est beau ; seulement il n'a plus assez
 de lait, avec sa pitance ordinaire, il lui en faut le
 double.

Et, sans en demander davantage :
 — C'est bien, dit Simon, on augmentera la
 ration de ce monsieur ; viens, Pierrot, viens sou-
 rire à ton petit père.

Et l'ouvrier prenait, entre ses mains calleuses,
 l'enfant qui venait comme un champignon ; il était
 beau, grouillant, bien portant et, en effet, il sou-
 riait à son père.

A dater de ce jour-là, ce ne fut plus vingt sous,
 mais bien quarante que Simon mit dans la poche
 au petit ; l'absinthe diminuait toujours, le lait de
 l'enfant était sacré, et Simon n'aurait pas appro-
 ché un verre de ses lèvres tant qu'il n'avait pas fait
 la part de son gamin.

L'enfant grandissait toujours, et bientôt il mar-
 cha.

— Il faut des souliers à Pierrot, dit Jeanne, je
 n'ai pas de quoi lui en acheter ; il lui faut aussi des
 vêtements pour l'hiver, et je n'ai pas du tout d'ar-
 gent pour tout cela.

— Moi non plus ! fit tristement Simon en enve-
 loppant, dans ses deux mains, les pieds mignons et
 resés de son enfant.

— Laisse donc, fit la mère, ce ne sont pas tes
 mains qui lui serviront de chaussures.

— Non ! fit-il, mais, si tu veux, Jeanne, elles
 pourront bien lui en gagner tout de même.

» Écoute, ajouta-t-il tout bas, viens samedi à
 l'atelier, un peu avant qu'on fasse la paye, tu
 prendras l'argent, toi, femme, et tu chausseras le
 gamin.

En effet, ce fut Jeanne qui toucha la paye du
 forgeron, et comme il n'y a que le premier pas qui
 coûte en toutes choses, elle revint chaque samedi
 à l'atelier ; mais pour être plus forte, en face des
 entraînements de Simon, elle prenait Pierre sur le
 bras, et, du plus loin qu'elle voyait son mari, elle
 lui tendait l'enfant.

C'était, pour elle, le moyen d'empêcher l'homme
 d'aller au cabaret.

Il fallait toujours quelque chose à Pierre : — des
 jouets, du linge, des habits ; puis, quand il eut
 atteint six ans, il lui fallut des livres pour l'envoyer
 à l'école, et le père oubliait de moins en moins de
 mettre, avant de boire, la part de l'enfant.

— Dis donc, Jeanne, demanda un jour Simon à
 sa femme, en approchant ses lèvres de son oreille,
 m'est avis, ma belle, que Pierrot doit s'ennuyer tout
 seul, et je crois, si je te regarde bien, que tu es en
 train de lui donner une petite sœur.

— Je le crois aussi, répondit Jeanne en rougis-
 sant un peu ; mais, tu sais, Simon, cela m'attriste
 cela te sera dur ; songe qu'il te faudra deux po-
 ches maintenant !... et le lait de l'enfant !...

de l'instruction publique, par exemple, la notice individuelle de chaque fonctionnaire; elle est consignée à son dossier et concourt à l'établissement des notes qui déterminent son avancement et décident de son avenir. M. Castagnary n'a fait qu'accomplir, dans le service administratif qui lui incombe, une mesure qui s'exécute tous les ans, au commencement de l'année. »

Le Temps, ne pouvant nier l'exactitude de l'information, cherche à diminuer l'importance de celle-ci.

La prétention de traiter les évêques comme des fonctionnaires n'est pas nouvelle, dit l'Union, mais elle est peu conforme à l'esprit du pacte concordataire. En outre, nous ferons remarquer au rédacteur de la note ci-dessus que si M. Castagnary veut être renseigné sur le « passé » des évêques, il n'a, d'après le Temps, qu'à consulter le questionnaire que ce journal prétend avoir été dressé chaque année. Mais on chercherait vainement ces « notices individuelles », et M. Castagnary a donc le triste honneur d'une invention policière odieuse et ridicule.

Le National disait lundi, à propos de la candidature sénatoriale de M. le major Labordère :

« M. Labordère a été nommé, en juillet 1877, par le général Gresley, alors ministre de la guerre, à l'emploi de chef de bataillon au 44^e régiment de ligne, où il occupe encore ce grade. »

« Le 44^e régiment de ligne, qui fait partie du 40^e corps, est en garnison en ce moment à Rennes. »

Dans cette situation, il nous semble difficile que le commandant Labordère fasse le jeu des intransigeants en acceptant la candidature qui a été votée par la réunion de la rue de Lancry. »

Le Rappel, de son côté, disait avant-hier :

« Nous apprenons, à la dernière heure, que le major Labordère accepte la candidature. »

Ainsi, le National est averti, s'il n'est point satisfait, et le Journal des Débats peut déplorer à son aise la logique intransigeante.

Le ministre de l'intérieur, qui annonçait samedi que la grève de la Grand-Combe était sur le point d'être terminée, était alors bien mal renseigné, car les dépêches parvenues depuis présentent la situation comme ayant repris une certaine gravité. Les grévistes viennent d'adresser un manifeste aux travailleurs pour faire appel à leurs sentiments de solidarité, et des ouvriers qui avaient repris leurs travaux les ont de nouveau quittés. Une grande effervescence règne à la Grand-Combe.

Le ministre de la marine, dit le Français, vient de retirer à un capitaine de frégate les fonctions qu'il remplissait dans le port de Brest, sous le prétexte qu'il passe pour « clérical ».

— Bast! reprit le forgeron en embrassant sa femme et le gamin, ce sera tant pis pour le mastroquet, c'est juré! nous garderons toujours le lait de l'enfant!...

Là où la femme avait été impuissante, alors qu'elle était jeune et jolie, la mère, avec ses traits fatigués et son humeur triste, avait été la conquérante.

Aussi avec quelle fierté va-t-elle, à proportion que l'âge fait grandir les enfants, chercher le mari à l'atelier, chaque jour de paie!

Simon ne boit plus; mais si, par hasard, quelques camarades l'invitent à une fête de famille et si, en allant ou en venant, il jette un regard, non pas de regret, mais de vieille habitude, du côté des portes des marchands de vin, il lui semble toujours entendre la douce voix de Jeanne lui dire tristement, en lui montrant fillette et garçon :

— Et le lait de l'enfant! Simon, et le lait de l'enfant!...

MIR D'AGMONNE.

FIN.

Maximes et Pensées.

Il faudrait être de si peu de valeur pour n'avoir pas d'ennemis, que je ne conseille à personne de s'en vanter.

Alfred BOUQUART.

On est très-ému dans le monde protestant d'une sorte de coup d'Etat que préparerait M. Bert et qui briserait l'organisation actuelle de l'église réformée. On avait déjà été frappé de la partialité de M. Flourens s'associant aux pires attaques des protestants libéraux contre les protestants orthodoxes. M. Paul Bert a soin de continuer la faute du ministre auquel il a succédé, et M. Castagnary tient à achever les maladresses commises par son prédécesseur.

Nous lisons dans la Verité :

« La Neue Freie Presse vient de publier un article où elle affirme que M. Gambetta a pris la direction des affaires étrangères sur le désir formel de M. de Bismark. »

« C'est M. de Beust qui aurait servi d'intermédiaire. »

La nouvelle donnée par la Neue Freie Presse est d'autant plus digne d'attention que certains choix récents faits par M. Gambetta semblent contribuer à augmenter la vraisemblance qu'elle tire du caractère constant de la politique extérieure pratiquée par le chef de l'opportunisme.

Nous devons même ajouter que la révélation de la Neue Freie Presse explique seule la nomination, autrement tout à fait inexplicable, d'un ancien lecteur de l'impératrice d'Allemagne comme chef de cabinet du ministère des affaires étrangères. »

Nous trouvons l'anecdote suivante dans la correspondance parisienne du Courier de Bruxelles :

Je tiens de très-bonne source que l'affaire Rochefort, qui a si mal tourné pour la politique gambettiste, n'est pas sans avoir causé quelque allégresse à l'Élysée. Il y a quelques jours, M. Grévy dînait avec un de ses vieux amis, M. D..., sénateur. Naturellement, on causa du procès Roustan, et le sénateur, après avoir, avec son important convive, daubé sur le compte du Vitellius des affaires étrangères, raconta un propos tombé, la veille du procès, des lèvres de M. Gambetta. Le chef du grand ministère se croyait assuré, paraît-il, de la condamnation de M. Rochefort, et il aurait même dit que le rédacteur de l'Intransigeant ne sortirait pas d'affaire à moins de six mois de prison.

« Bon! bon! reprit le placide M. Grévy, c'est lui qui n'en a pas pour plus de trois mois. » Et comme le sénateur, un peu étonné de cette explosion d'espérances intimes, lui demandait ce qu'il comptait faire au cas où M. Gambetta serait battu et tomberait à la Chambre : « Ah ça, mon cher ami, répartit le président Grévy, est-ce que vous croyez que je suis de l'autre monde? Est-ce que vous croyez que je ne sais ni ne comprends ce qui se passe? Est-ce que vous croyez que je n'ai pas mon ministère, moi aussi? Certes, oui, j'ai mon « grand ministère », qui vaut bien l'autre. Je peux compter sur Chanzy pour la guerre, sur Saint-Vallier pour les affaires étrangères, sur Léon Say pour les finances. Que dites-vous de ces noms-là? »

Le sénateur D... fut littéralement abasourdi par ces hautes confidences. Il n'a jamais cru au prétendu « repos » constitutionnel de M. Grévy, qu'il fréquente assez pour être au courant de ses savantes manœuvres, mais il ne s'attendait pas à trouver son ami le Président si sûr de la prochaine culbute de M. Gambetta, et si bien préparé à cette chute qu'il a déjà la liste de ses futurs ministres.

La représentation qui a eu lieu mardi à l'Opéra, au bénéfice des incendiés de Vienne et des naufragés de Boulogne, a été très-brillante; la recette a dépassé 70,000 fr.

Le célèbre baryton Faure est nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, sur la présentation de M. Antonin Proust.

On affirme que M. Coquelin aîné, de la Comédie-Française, a été proposé, mais que sa nomination est ajournée.

ALGÉRIE et TUNISIE.

Le Temps publie une lettre de Tunisie dont l'extrait suivant mérite d'être cité :

« Le comité local de la Société de secours aux blessés avait en magasin à Tunis pour

plus de 20,000 fr. d'objets divers, notamment de literie. C'est à peine si au moment du plus grand dévouement une faible portion a pu être distribuée, par suite de formalités ou, si l'on aime mieux, du formalisme de l'administration militaire. Ce sont les pauvres malades qui en ont pâti. »

« Il est pitoyable, concluait la personne de qui je tiens cette information, qu'en France, tout fonctionnaire croie devoir se défier de l'initiative privée et la regarder non comme un auxiliaire, mais comme une concurrence. »

Une dépêche adressée au Courier de Mostaganem donne des détails navrants sur la catastrophe épouvantable de Perregaux :

« Quelques faits entre mille donneront une faible idée de ce qui s'est passé. »

M. Beuchard, se levant précipitamment, voit l'eau pénétrer dans sa demeure par les interstices des portes; il prend sa femme et ses quatre enfants en bas âge, les place sur la cheminée et les hisse l'un après l'autre sur le toit de la maison où ils sont restés deux heures, subissant le froid et la pluie, dans des tranches mortelles, craignant de voir s'écrouler le toit qui les soutenait.

A côté, M. Rouire, avec des difficultés inouïes, plaçait sa femme sur les toits. Ceux-là furent bien heureux que l'inondation ne durât pas un quart d'heure de plus, car la maison qu'ils habitaient s'est effondrée dans la cave, ensevelissant sous ses décombres tout ce qu'ils possédaient. A côté encore, M^{me} Marcel avait pris un de ses enfants au berceau, et, perdant la tête, allait s'enfuir lorsque sa petite fille, âgée de 8 à 10 ans, lui dit : « Et moi, maman, tu ne m'aimes donc pas, tu vas me laisser? » La malheureuse mère, ayant déjà de l'eau jusqu'à la ceinture, déposant son enfant vers le berceau, s'élança vers sa fille, et lorsqu'elle revint au berceau, l'enfant qu'elle y avait placée n'y était plus!

M^{me} Meilhan, folle de douleur, fuyait devant l'inondation, ses enfants sur les bras. L'un d'eux lui échappa et roule avec les eaux furieuses. Un instant elle l'aperçut encore, et plus rien que d'autres cadavres qui passaient devant elle. Conçoit-on le désespoir de cette mère?

Partout règne la consternation. En un instant le pays est perdu. Où l'œil se borne on n'aperçoit que la mort. Dans une seule maison, sinistre grappe humaine, quatorze cadavres.

« Le spectacle est terrifiant. »

On télégraphie d'Aïn-M'illa, le 16 courant, au Republicain de Constantine :

« Cette nuit, M. Favier, employé à la construction du chemin de fer d'El-Guerah à Batna, a été trouvé inanimé sur la voie. »

Il a été victime d'une tentative d'assassinat: on croit que les criminels sont des indigènes.

Le juge d'instruction de Constantine s'est transporté sur les lieux. »

On lit dans le Petit Fanal :

« Le beau-frère de l'agha Ben-Daoud a été trouvé mort de froid dans le lac de Misserghin qu'il avait voulu traverser malgré la tourmente. »

Etranger.

TURQUIE. — On écrit de Vienne, 28 décembre :

« On a reçu de Constantinople une grave nouvelle. Said-Pacha serait remplacé par Musurus-Pacha comme grand-vizir. On sait que Musurus est très-favorable à M. de Bismark et au comte Kalnoky. »

ESPAGNE. — Le ministre des affaires étrangères, interpellé au Sénat relativement à la convention de Saïda, a répondu que le changement de ministère en France avait causé l'ajournement, mais qu'on pouvait compter sur l'exécution.

ITALIE. — Le Journal de Rome a publié la note suivante :

« On sait que l'autre jour, à la Chambre, le bruit avait couru que le Saint-Père allait se rendre à Fulda. D'après les assurances données à différents députés par un person-

nage politique, on a démenti cette nouvelle et les journaux l'ont déclarée absurde. Il est curieux de savoir sur quelles informations cette appréciation a été fondée. »

Cette note est l'indice des graves préoccupations qui assiègent le Souverain Pontife. Ce qui se dit et s'écrit à Berlin et à Rome prouve également que l'imminence d'une crise apparaît aux yeux des politiques. Le langage tenu par Léon XIII, à l'occasion des fêtes de Noël, témoigne que l'heure approche où la question romaine va nécessairement s'imposer de nouveau à l'attention des puissances qui, depuis de longues années, semblaient oublier la place occupée par le Pape dans le droit public des nations. Nous assistons à la marche des événements et des hommes, pleins de respect pour l'action souveraine qui dirige les destinées humaines, mais non sans émotion pour notre pays, que la Révolution a fait déchoir de son rang et qui n'est plus à son poste.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 décembre. La baisse persiste et il en sera ainsi jusqu'à la fin du mois à cause de la liquidation.

Le 3 0/0 reste à 83.97.

Sur le 5 0/0, on inscrit 113.92 et 114.05.

Les meilleures valeurs de la cote soutiennent à peu près leurs cours, mais elles ne peuvent réagir contre le courant néfaste qui entraîne toutes les valeurs.

Le Crédit Foncier, après avoir ouvert à 1,770, se tient au environs de ce cours.

Les Magasins de France et d'Algérie sont très-bien tenus à 665.

On cote 1,020 sur la Société Française Financière qui trouve au comptant quelques demandes.

La fermeté du Crédit Lyonnais se maintient à peu près dans de bonnes limites.

En achetant quelques obligations de 500 fr. de l'Hypothèque Foncière, l'épargne est assurée de trouver un revenu dépassant 5 0/0, puisque la prime de remboursement s'élève à 125 fr.

Le Phénix Espagnol oscille de 895 à 900.

On cote 825 sur la Société Nouvelle et 740 sur la Banque Romaine.

Le Maletta est une des meilleures valeurs industrielles de la cote, sa fermeté s'accroît à chaque séance. On enregistre le cours de 315.

La Société Générale de Fournitures Militaires se tient à 525.

La Grande Compagnie d'Assurances s'inscrit à 700.

On met en portefeuille les actions du Rio-Tinto, peu d'affaires méritent autant l'attention du public sérieux.

Signalons la plus-value importante assurée aux titres d'Alais au Rhône, aussi sont-ils très-recherchés par les capitaux de placement.

L'obligation des Messageries Fluviales détachera le 2 janvier un coupon de 6.99 qui sera payé au Comptoir Industriel de France et des Colonies, 18, rue des Pyramides.

La Laiterie s'établit à 625.

Les actions nouvelles des Chemins de Fer sur Routes sont demandées sur le marché.

Chronique militaire.

Nous avons dit que 30 élèves sur 34, qui avaient été renvoyés de l'Ecole de Saint-Cyr au mois de juillet dernier, ont adressé à M. le ministre de la guerre, par la voie hiérarchique, leur demande de réintégration à l'Ecole.

Un seul s'en est abstenu par un concours de circonstances très-particulières: ce jeune homme, au moment de son entrée à l'Ecole, appartenait à l'armée, et il avait été classé, par son numéro de tirage, dans la 2^e portion du contingent. On omit de lui faire connaître l'engagement de cinq ans, et par le fait de cette erreur il s'est trouvé, au moment de son expulsion, libéré de toute obligation militaire. Cet élève n'a pas cru devoir poursuivre sa carrière militaire.

Les généraux de brigade de Launey, Lardeur, Duez, Bardin, sont promus généraux de division.

M. les colonels Brémens, Heintz, Gaud, Lucas, Boussemer, Jamais, Baillet, de Frescheville, Pleuvier, Tessière, sont nommés généraux de brigade.

Une circulaire ministérielle, en date du 23 décembre, coïncidant avec la mise au cadre de réserve de M. le général L'Hériller, prescrit de suspendre la confection des schakos et des vestes de l'infanterie, des schakos, des cartouchières et des ceinturons destinés aux corps d'infanterie et aux troupes d'administration. C'est le prétexte des modifications à la tenue et à l'équipement annoncés par le général Campenon dès son arrivée au ministère. (Progrès militaire.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS.

L'Administration supérieure vient d'homologuer la proposition de la Compagnie ayant pour objet :

1° De faire délivrer tous les jours les billets aller et retour qui ne sont délivrés actuellement que certains jours de la semaine correspondant aux jours de foires et de marchés, des stations de la banlieue pour : Angers, Le Mans, Tours, Blois ;

2° De rendre la délivrance de ces billets réciproque, c'est-à-dire de les faire délivrer également au départ de la ville pour la banlieue.

Ces mesures, immédiatement applicables, sont destinées à favoriser le développement des relations d'affaires des villes importantes ci-dessus avec leur banlieue.

Comment se fait-il que les mêmes avantages ne soient pas accordés à la gare de Saumur ? Nous pensons qu'il suffira de signaler ce fait à notre administration municipale pour qu'elle s'occupe activement de nous obtenir la même faveur. La Compagnie d'Orléans ne pourrait du reste qu'y gagner.

Nous annonçons dernièrement que le Directeur de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans avait fait voter, par le conseil d'administration, la haute paye de quinze cents francs à tous les nouveaux venus dans ses bureaux d'exploitation, qui, jusque-là, ne touchaient que douze cents francs d'entrée.

Aujourd'hui, c'est le tour des sortants. Les vétérans de vingt-cinq années de service actif auront une retraite sérieuse ; le conseil d'administration s'occupe de l'inscrire tout au long dans ses statuts.

Le bienfait ne sera pas limité à une section de travailleurs ; il s'étendra à toute la hiérarchie des employés de la Compagnie, depuis le premier jusqu'au dernier.

On n'attend plus que la réunion générale des actionnaires pour donner la sanction à ce généreux projet.

Par décision ministérielle, dans tous les lycées et collèges, le congé du nouvel an doit commencer le jeudi 29 décembre après la classe du matin.

La rentrée reste fixée au jeudi soir, 5 janvier.

Que l'on prenne garde aux bonbons et aux jouets dont on gratifie les bébés à l'occasion du jour de l'an !

On s'expose quelquefois à leur faire des cadeaux dangereux.

Les bonbons, en effet, sont souvent de nature nuisible, enveloppés dans des papiers ou enfermés dans des boîtes colorées au moyen de substances vénéneuses ; et les enfants qui les portent à leurs lèvres se trouvent victimes d'accidents regrettables — parfois mortels.

Quant aux jouets, leur coloration, — rouge ou verte surtout — s'obtient le plus souvent par l'emploi de poisons violents.

Le 1^{er} janvier aura lieu le périhélie de la terre. Ce jour-là, la terre se trouvera le plus près possible du soleil, et sa distance à cet astre se réduira à 145 millions 700,000 kilomètres.

Cette distance atteint au moment de l'aphélie, qui a lieu au commencement de juillet, 151 millions 800,000 kilomètres.

Clôture de la chasse. — On annonce la clôture de la chasse, dans le département des Deux-Sèvres, pour le dimanche 15 janvier, à la chute du jour.

ANGERS.

Un terrible accident est arrivé samedi dernier dans la commune de Beaucouz (arrondissement d'Angers). Le sieur René Tessier, journalier, âgé de 64 ans, était occupé depuis quelque temps déjà à abattre un chêne. Le sieur Rouault et son gendre, qui passaient près de lui, lui offrirent de l'aider un instant. Mais comme le chêne était encore solide, ils s'en allèrent à leur travail, disant à Tessier de venir les chercher lorsqu'il n'y aurait plus qu'un coup de main à donner pour renverser l'arbre.

Quelques heures après, Rouault et son gendre, repassant par le même chemin, virent l'arbre tombé. Ils s'approchèrent et aperçurent le corps de Tessier engagé sous le tronc. La tête du malheureux vieillard était fendue en deux, une partie avait été rejetée à l'écart et la cervelle avait jailli de tous côtés. Rouault fit aussitôt prévenir les autorités qui ne purent que constater la mort de Tessier. (Etoile.)

Le 24 décembre, à Chalonnes-sur-Loire, M^{lle} Degranges, portant dans ses bras sa petite fille âgée de 4 mois, alla dans l'île de la Sologne voir son oncle et son cousin, M. Juret, occupés à abattre un peuplier. On causa un instant, on amusa la petite. Tout à coup, Juret fils s'écria : « Sauvez-vous ! l'arbre tombe. » Et la mère s'élança pour fuir. Mais déjà il était trop tard : l'arbre était tombé, atteignant la mère et l'enfant. La petite fille a été tuée sur le coup ; la pauvre mère survit à ce cruel malheur, mais elle est grièvement blessée et l'on craint pour sa vie. (Union de l'Ouest.)

POITIERS.

Le Journal de la Vienne, qui ne nous est pas parvenu pendant deux jours, dit dans son numéro d'hier que le train rapide de Bordeaux à Paris, qui arrive à Poitiers à midi, est entré mardi en gare de Poitiers avec un retard de 1 heure 20 minutes, par suite d'un accident à la machine.

Il y a quelques jours, dit le même journal, nous annonçons à nos lecteurs qu'on avait apporté dans nos bureaux un bouquet de fraises.

On nous signale aujourd'hui un autre phénomène qui s'est produit dans un château voisin de Poitiers. Un olivier en plein air, et dont on n'avait pris nul souci, est en ce moment couvert d'olives.

La police a arrêté, lundi dernier, le nommé Mathurin Hippolyte, âgé de 33 ans, sous l'inculpation de nombreux vols d'effets d'habillement de toutes sortes, commis au préjudice d'un grand nombre de commerçants de Poitiers. Cet individu était en surveillance à Poitiers ; il a déjà subi trois condamnations pour vols. (J. de la Vienne.)

Le lundi 12 décembre, la basilique de Sainte-Radégonde de Poitiers voyait s'accomplir une bien touchante cérémonie. Deux protestantes, âgées de 23 et 29 ans, faisaient leur abjuration entre les mains de M^{re} l'évêque de Poitiers, qui leur conférait le baptême, puis les admettait pour la première fois à la sainte table, et, à la suite de sa messe, leur administrait le sacrement de confirmation.

L'an dernier, la sœur aînée des deux héroïnes de cette fête était rentrée elle-même dans le sein de la véritable Eglise.

TOURS.

D'après le Journal d'Indre-et-Loire, les victimes de l'accident arrivé pendant la nuit de Noël, à la caserne des Récollets, se nomment bien Drouault et non pas Pouan, comme il l'avait dit par erreur.

Un journal annonce comme une chose extraordinaire qu'une carpe pesant 8 kilogrammes 500 grammes a été pêchée, au Gard-d'Etreaux, dans l'Ain.

Evidemment notre confrère qui s'enthousiasme, à propos du poids de cette carpe, ne connaît pas les trésors, plus beaux encore, que l'Indre, dans nos contrées, recèle dans le sein de ses eaux limpides.

L'an dernier, pour ne parler que d'un seul fait, on a pêché, dans cette rivière, du côté de Monts, une carpe qui pesait près de 40 kilogrammes, et il y a tout à parier qu'elle a une foule de sœurs d'un poids tout aussi respectable.

Les carpes de l'Indre, pour le poids, sont les premières carpes du monde. C'est un pêcheur de Monts qui nous l'a dit, et un pêcheur et un chasseur ne mentent jamais, vous le savez ! (Journal d'Indre-et-Loire.)

NANTES.

Le Phare de la Loire raconte le fait suivant :

« Quelques cases de saltimbanques se sont installées à l'occasion de la foire annuelle de la place Bretagne, dans un terrain vague situé en face du théâtre des Variétés, à Nantes.

Vendredi, dans l'après-midi, la femme d'un de ces saltimbanques, frappée d'un accès subit d'aliénation mentale, descendit de l'appartement qu'elle occupe dans le voisinage, toute nue au milieu de la rue. Des passants s'empressèrent de lui jeter un vêtement sur les épaules et de la faire remonter chez elle.

Pour éviter le retour de scènes aussi tristes, une dame Ravon, née Hazard, demeurant rue de l'Industrie, 13, fut chargée de veiller sur la pauvre folle et commença aussitôt ses fonctions de gardienne.

Il faisait froid vendredi soir et la dame Ravon se mit en devoir de faire une flambée dans la cheminée. Mais le pétilllement du fagot, la vue de la vive lumière firent sans doute sur le cerveau dérangé de la vieille saltimbanque une impression violente et, brusquement, elle saisit la dame Ravon, qui est une vieille femme, et la précipita, la tête la première, dans le brasier qu'elle venait d'allumer.

Puis, toute fière sans doute de cette action méritoire, elle reprit, à peine vêtue d'une chemise et d'un jupon, le chemin de la rue.

On devine l'épouvante de ceux qui virent les premiers en aide à la dame Ravon ; malheureusement, il était trop tard et, malgré les soins empressés qui lui furent prodigués, elle ne tarda pas à expirer. Ses obsèques ont eu lieu dimanche soir, à cinq heures, triste journée de Noël pour la famille de la pauvre dame ! Quant à la folle, elle a été d'urgence admise à l'asile des aliénés.

RENNES.

Nous lisons dans le Journal de Rennes : « Plusieurs cas de petite vérole d'une extrême gravité se sont produits la semaine dernière à Rennes : des personnes ont été enterrées après quelques jours et même après quelques heures de cette terrible maladie. »

Nous commencerons demain la publication d'une intéressant feuilleton intitulé :

PAUVRES ET MENDIANTS

De M. G. de LA LANDELLE

Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

Faits divers.

DE LA SÉCURITÉ DANS LES THÉÂTRES.

Un journal très-compétent en semblable matière, la Revue des Travaux publics, dans son dernier numéro, se livre à un examen raisonné des diverses précautions édictées par la préfecture de police et de celles, déjà fort nombreuses, qui ont été proposées soit par les officiers des pompiers, soit par les architectes, soit par les directeurs des théâtres eux-mêmes.

L'auteur de cet intéressant travail reconnaît comme sages les mesures qui ont pour but la facilité de la locomotion dans une salle de spectacle par la suppression des strapontins et l'ouverture d'un chemin à travers les fauteuils d'orchestre. Il approuve la multiplicité des escaliers et des portes de sortie, l'obligation d'un rideau de fer, la substitution des lampes à huile à l'éclairage au gaz, mais, selon lui, ce ne sont là que des expédients incapables de prévenir un malheur public.

En homme expérimenté et consciencieux, il ne se borne pas à une critique stérile ; il offre en même temps un remède héroïque et pratique. Nous accordons volontiers notre publicité à sa proposition, parce qu'elle nous paraît capable de résoudre un grand problème.

Voici comment la Revue des Travaux publics expose son système :

« Tout le monde sait que la cheminée du lustre, tout aussi bien que les ouvertures des loges, forment cheminée d'appel.

Il y a même des théâtres, comme par exemple le Châtelet, où il est difficile de rester au premier rang des fauteuils d'orchestre, surtout aux angles, du côté des portes du rez-de-chaussée, tant le courant d'air venant de la scène est violent.

Eh bien ! quand le feu prend sur la scène et qu'il s'y développe subitement, les flammes envahissent la salle avec une rapidité telle que le spectateur ne peut, le plus souvent, gagner le couloir ; il est brûlé avant d'y arriver.

C'est pour conjurer ce danger qu'on a inventé le rideau de fer qui fonctionne si mal et qui ne sert jamais.

Mais, en admettant qu'il fonctionne, il laisse toujours passer la flamme et la fumée qui plongent au fond des loges et qui brûlent ou asphyxient les familles avant que l'on ait eu le temps d'ouvrir la porte de la loge.

Donc, « ce qu'il faut », c'est, à la minute du danger, de pouvoir, en un clin d'œil, transformer la scène en cheminée d'appel, par l'ouverture d'un comble mobile dont toutes les scènes devraient être recouvertes.

Le service des pompiers devrait chaque jour faire fonctionner le comble mobile.

Par contre, les « ventilateurs » du bas de la scène devraient être immédiatement fermés.

Et, de cette façon, flamme et fumée n'entreraient plus dans la salle ; la scène, qui est plus élevée, formerait appel, et tout le monde pourrait évacuer la salle sans inconvénient à l'aide de dégagements suffisants et faciles pour éviter les encombrements et les accidents causés par la panique.

Le Ring-Théâtre avait des dégagements suffisants et des escaliers faciles ; à quoi ont-ils servi ?

Voilà ce qu'en disent les architectes de Vienne dans leur rapport :

« On ne pouvait avancer que lentement sur les escaliers, vu que la fumée et les gaz éteignaient les torches de résine.

Les murs formant les cages des escaliers sont recouverts d'une épaisse couche de suie, vu que l'énorme masse de fumée qui s'est produite n'a pu trouver d'autre issue avant que le plafond fût troué, et a dû s'échapper par les cages des escaliers.

La mort des contrôleurs, chargés de garder les portes de communication et de sortie, prouve jusqu'à quel point les gaz étaient délétères. »

Cela prouve que la cheminée d'appel par la scène est un remède efficace et que son application aurait évité l'asphyxie de plusieurs centaines de personnes.

Ce comble mobile pourrait fonctionner au moyen d'un simple fil de tirage mis en mouvement par l'électricité et communiquant :

- 1° Au pupitre du chef d'orchestre ;
- 2° A deux ou trois endroits de la scène ;
- 3° Aux bureaux du directeur et du régisseur ;
- 4° Chez le concierge ;
- 5° Au contrôle ;
- 6° Dans deux ou trois endroits de la salle ;
- 7° Au poste de police ;
- 8° A proximité de chaque pompier de service.

La manœuvre du comble mobile, dont le système d'ouverture pourrait se faire sur un plan incliné, ne nécessiterait que le tirage d'un loqueteau par un fil électrique pour que le comble s'ouvre seul en descendant le plan incliné.

Ce comble pourrait communiquer avec un système de débrayage donnant la liberté au rideau de fer qui pourrait descendre seul à son tour, ainsi que les trappes fermant les ventilateurs.

Voilà notre humble avis :

Tant qu'on n'aura pas transporté l'appel formé par la salle dans la scène, en cas d'incendie, toutes les mesures que l'on pourra prendre seront inutiles, parce que la flamme et la fumée vont instantanément chercher le spectateur avant qu'il ait eu le temps de se lever de sa place pour gagner le couloir.

Il ne peut fuir et l'on ne peut le secourir.

Qui veut la fin veut les moyens ; nous donnons la nôtre avec la certitude que nous rendons un réel service à l'humanité. »

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

EN VENTE : ALMANACH D'ARLEQUIN

96 pages illustrées, 20 cent. (15 fr. le cent.)

On peut adresser immédiatement les demandes à Tours, rue Richelieu, 13, et à Paris, chez Bernard, rue du Croissant, 11.

Plus d'ASTHME
SUFFOCATION
et TOUX
Indication gratuite
Ecrire à M. le G^e CLERY
à Marseille.

TOLMER & Co, Imprimeurs-éditeurs, 3, rue de Madama, Paris.
JOURNAL DES
CONNAISSANCES UTILES
LA FAMILLE, L'ÉCOLE, LA FERME, L'ATELIER
PARAISANT TOUS LES SAMEDIS
90 pages de texte ornées de nombreuses gravures inédites
Arts et Métiers — Recettes, Procédés et Formules — Enseignement — Agriculture — Horticulture — Voyages —
Application des sciences chimiques, physiques et industrielles.
Le Numéro : 30 centimes
ABONNEMENTS : Paris: Un an : 14 fr. — Six mois : 7 fr. 50.
Départements : Un an : 15 fr. — Six mois : 8 fr.
Les 4 volumes des Connaissances Utiles, formant 1,500 pages
et 450 gravures, 46 fr. au lieu de 28 fr.
Envoyer 1 fr. 25 en sus pour port.
Prime du Journal aux Abonnés d'un an
LA CONQUÊTE DU GLOBE
LA DÉCOUVERTE DES PÔLES
Par CH. HERTZ
Un splendide vol. gr. in-8 Jésus de 470 pages, orné de 150 gravures
et cartes. Reliure riche, tr. dor., 23 fr. au lieu de 10 fr.
90 cent. en sus pour port.
Envoi d'un numéro spécimen contre 30 centimes.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »
LA ROCHEFOUCAULT.
SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS,
rendue sans médecine, sans purges et sans frais
par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Reva-

lescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, la duo de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Eynan (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHO-

COLATRE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — Boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 76 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; — Dépôt à Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 48 matin.	11 h. 13 matin.	11 h. 13 matin.	9 h. 10 soir.
8 35 —	7 39 soir.	4 35 —	—	—	—
11 15 —	—	—	—	—	—
1 17 soir.	—	—	—	—	—
4 55 —	—	—	—	—	—
7 50 —	11 48 —	—	—	—	—

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 30 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.	6 30 soir.	4 28 —	11 30 —
8 35 —	5 17 soir.	—	—	—	—
12 15 soir.	3 50 —	—	—	—	—
6 45 —	10 47 —	—	—	—	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 DÉCEMBRE 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.					
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 %	83	90	Comptoir d'escompte	1040	15	1040	C. g'n. Transatlantique	585	5
3 %	85	10	Crédit de France	895	15	895	Canal de Suez	3190	30
3 % amortissable	84	60	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1770	10	1770	Société autrichienne	710	5
4 1/2 %	112	1	Obligations foncières 1877	352	1	352	OBLIGATIONS.		
5 %	114	10	Obligations communales 1879	435	4	435	Est	380	5
Obligations du Trésor	512	2	Obligat. foncières 1879 3 %	434	1	434	Midi	387	50
Obligations du Trésor nouvelles	500	3	Sac. de Crédit ind. et comm.	740	5	740	Nord	393	5
Dép. de la Seine, emprunt 1857	538	2	Crédit mobilier	725	1	725	Orléans	387	5
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	504	3	Est	770	1	770	Ouest	387	5
— 1865, 4 %	512	3	Paris-Lyon-Méditerranée	1715	10	1715	Paris-Lyon-Méditerranée	382	50
— 1869, 3 %	400	2	Midi	1322	50	1322	Paris (Grande-Ceinture)	380	5
— 1871, 3 %	397	1	Nord	2200	5	2200	Paris-Bourbonnais	383	5
— 1875, 4 %	507	1	Orléans	1322	50	1322	Canal de Suez	555	10
— 1876, 4 %	506	1	Ouest	830	5	830			
Banque de France	5500	62	Compagnie parisienne du Gaz	1550	10	1550			

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — omnibus-mixte.
8 — 56 — — (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
1 — 25 — — soir, omnibus.
3 — 32 — — express, omnibus.
7 — 15 — — omnibus, (s'arrête à Angers).
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 31 — — omnibus.
9 — 43 — — express.
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — omnibus.
10 — 28 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

L'EAU de SUEZ Vaccine de la Bouche Supprime INSTANTANÉMENT et pr TOUJOURS les **MAUX de DENTS** et, par conséquent, l'Extraction & l'Amputation. S'adresser à M. Suez, 10, Rue Ampère, PARIS.

Brochure explicative franco sur demande. **L'ALCOOLAT DE SUEZ** supprime IMMÉDIATEMENT les **DOULEURS RHUMATISMALES** Brochure explicative franco sur demande. Pharm. Béral, 14, r. de la Paix, PARIS.

Se trouve à Saumur, chez MM. Besson, pharmacien, 38, place de la Bilange; DÉCART, coiffeur; BOUCHET, coiffeur, rue Saint-Jean.

Suivant acte reçu par M^e Baudrier et son collègue, notaires à Paris, le 14 novembre 1881, les administrateurs du « Comptoir financier et industriel de Paris », ayant son siège à Paris, rue de la Victoire, n° 28, ont déclaré que les six mille actions nouvelles de 500 francs chacune, émises pour porter le capital social de 7 à 10,000,000 de francs, en vertu de la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 19 avril 1881, ont été entièrement souscrites, et que chacun des souscripteurs dont la liste est demeurée annexée audit acte, a versé 125 francs sur chaque action.

Du procès verbal de l'Assemblée générale des actionnaires dudit Comptoir financier, tenue le 3 décembre 1881, il résulte :

Que le capital social est définitivement constitué à 10,000,000 de francs, divisé en 20,000 actions de 500 francs;

Que l'augmentation du capital a été votée jusqu'à 50,000,000 de francs;

Que la conversion au porteur des 14,000 actions du capital primitif a été, en tant que besoin, ratifiée par suite de leur délivrance de moitié.

Les pièces dont extraits précèdent ont été déposées au greffe de la justice de paix du canton sud de Saumur, Et au greffe du tribunal de commerce de Saumur, le 28 décembre 1881.

Pour le Conseil d'administration, FEILLET, administrateur.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE GRANDE MAISON
Occupée par les pompes funèbres, quai Saint-Nicolas.
S'adresser à M. GARRAUD. (828)

ON DEMANDE UN MÉNAGE
S'adresser au bureau du journal.

On demande un comptable à l'année.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
OU A LOUER
En tout ou partie,
UN JARDIN
Situé au Champ-de-Foire.
S'adresser à M. RETIVEAU, rue de Poitiers, 54. (766)

GRAND PROPRIÉTAIRE, près Corderait en détail ses réserves de très-vieilles fines. S'adresser, pour échantillons, à Théodore IMBAUD, château de Gadeville, Brie-Matha, Charente-Inférieure. Les eaux-de-vie de confiance, comme celles-ci, sont bien rares depuis la destruction du vignoble. (815)

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharm.

ARMES DE CHASSE
Nouveaux perfectionnements. — Tir à longue portée

Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des récents perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse, dont il double la portée et triple la concentration. — La MAISON GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus recommandable pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, duquel ressort une réduction de 40 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication.

La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inébranlable ajustage de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, la prompte exécution des ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et le bas prix des transports par chemin de fer, tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.

NOTA. — En s'adressant à la MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, il est facile et plus économique de se procurer l'arme de son goût que d'en faire l'acquisition chez un marchand armurier mal assorti.

Demander par lettre l'Album-Galand, à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Anteville, à Paris. (448)

MALADIES CHRONIQUES
Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE qu'après la guérison. — Telle est la garantie donnée par M. Robbe, docteur homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultations de 2 heures à 6 heures et par correspondance. (Affranchir.)

J.-A. FRESCO
Chirurgien - Dentiste de Londres,
A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.
Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

Incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre
COSMYDOR
Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre, est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène de la Toilette et de la Santé. Toutes les célébrités médicales ordonnent aux dames l'emploi journalier du COSMYDOR pour les soins de leur Toilette.
(En faire usage quotidiennement)
SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE DU MONDE
Entrepôt Général : 28, Rue Bergère, à Paris

OUVERTURE
DE LA
BLANCHISSERIE SAUMUROISE
Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — **Repassage à neuf.**
Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des guêtres de flanelle.
Cylindre et calandre des toiles damassées. (548)
S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur.

ÉTRENNES UTILES
MACHINES A COUDRE
De tous les systèmes
L'ELIAS HOWE avec ses derniers perfectionnements et son nouvel appareil à repasser le linge.
Les systèmes Hurlu et Hautin, Seidel et Naumann, etc., modèles riches marchant à la main ou au pied.
Machines à main, depuis 28 francs.

UNE ANNÉE DE CRÉDIT
Ou 10 0/0 au comptant.
Chez M. THAVENARD, mécanicien à Saumur.
Saumur, imprimerie de P. GODDET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.